

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE ET DE ZONE D'ACTIVITES SUR LA COMMUNE DE LINXE (40)

Évaluation de l'éligibilité de foncier au titre des
mesures compensatoires espèces protégées de
terrains situés sur la commune de Rion-des-Landes
(40)

Juillet 2024

Rédaction :

Antoine COURPON

CDC Biodiversité

antoine.courpon@cdc-biodiversite.fr

Relecture et validation :

Marie VOCCIA

CDC Biodiversité

marie.voccia@cdc-biodiversite.fr

Table des matières

Introduction.....	4
Site de compensation étudié	4
I. Méthodologie de réalisation du diagnostic	4
II. Site étudié : parcelles proches de l'aérodrome de Rion-des-Landes (40).....	5
1) Localisation	5
2) Enjeux écologiques et éligibilité potentielle	6
3) Analyse de l'éligibilité des terrains.....	16
4) Synthèse sur l'éligibilité	19
Conclusion.....	21

Tables des figures

Figure 1 : Localisation du site étudié	5
Figure 2 : Zonages d'inventaire à proximité du site étudié.....	6
Figure 3 : Zonages réglementaires à proximité du site étudié	7
Figure 4 : Cartographie des habitats faune (ETEN).....	8
Figure 5 : Habitats naturels présents sur le site (©CDC Biodiversité)	9
Figure 6 : Localisation des observations de Fauvette pitchou	10
Figure 7 : Localisation des observations de la faune patrimoniale.....	12

Introduction

Dans le cadre des mesures compensatoires du projet de parc photovoltaïque et de zone d'activités, situé sur la commune de Linxe, des **impacts résiduels significatifs** ont été identifiés sur la **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*). Une fois les ratios de compensation appliqués, les surfaces à compenser sont les suivantes :

Tableau 1 :Récapitulatif de la dette écologique

Espèce	Surface en ha	Milieus visés
Fauvette pitchou	7	Landes méso-hygrophiles à mésophiles arbustives sans statut boisé

Site de compensation étudié

I. Méthodologie de réalisation du diagnostic

Le diagnostic a été réalisé de la manière suivante :

- 1) Étude du contexte environnemental : recherche des zonages environnementaux existants aux alentours (INPN : Institut National du Patrimoine Naturel) ; recherche des observations historiques via la plateforme Observatoire Fauna (demande effectuée le 23 /05/2024) ;
- 2) Réalisation d'un diagnostic des potentialités du site : parcours de l'ensemble des parcelles (visite sur le terrain le 29/04/2024 et le 05/06/2024) et dénombrement visuel (à l'aide de jumelles) et auditif des espèces d'oiseaux ; relevés de données sur les milieux naturels ;
- 3) Traitement et analyse de l'ensemble des données ;
- 4) Rédaction du rapport.

II. Site étudié : parcelles proches de l'aérodrome de Rion-des-Landes (40)

1) LOCALISATION

Le site étudié, d'une surface de **15 ha environ**, se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Landes (40), sur la commune de Rion-des-Landes à **23 km du site d'impact** (cf. figure 1). La distance par rapport au site d'impact est au-delà des exigences de l'administration en termes de proximité géographique, mais il a été convenu lors d'une réunion réalisée le 23 avril 2024 entre CDC Biodiversité et les sociétés Elements green et Essor développement, de présenter ce site dans le dossier de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, au motif que les autres sites de compensation identifiés sont situés plus près de l'impact. Effectivement, dans cette configuration, il est jugé plus probable qu'un seul site éloigné de l'impact soit accepté au sein du programme de compensation.

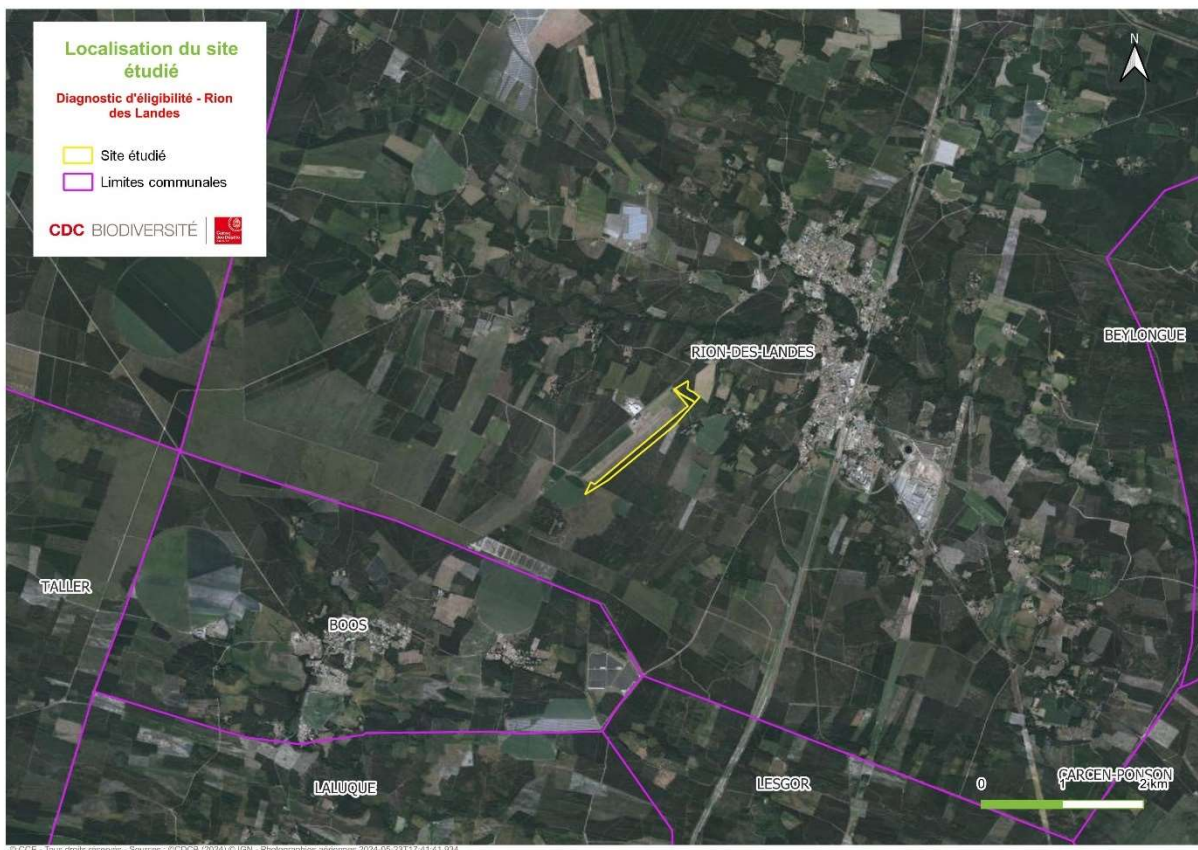


Figure 1 : Localisation du site étudié

2) ENJEUX ECOLOGIQUES ET ELIGIBILITE POTENTIELLE

a. Zonages environnementaux

Le périmètre du site étudié n'est pas intégré dans des zonages réglementaires ou d'inventaires (cf. figures 2 et 3).

On peut citer la ZNIEFF de Type 2 « Vallées de la Midouze et de ses affluents, lagunes de la haute lande associées » à moins d'un kilomètre au nord qui souligne la valeur écologique du Retjons et de ses ripisylves.

Au niveau réglementaire, aucun zonage n'est présent à proximité. On peut toutefois mentionner la Réserve Naturelle Nationale d'Arjuzanx à 7 km au nord-est qui est également une Zone de Protection Spéciale (Natura 2000).

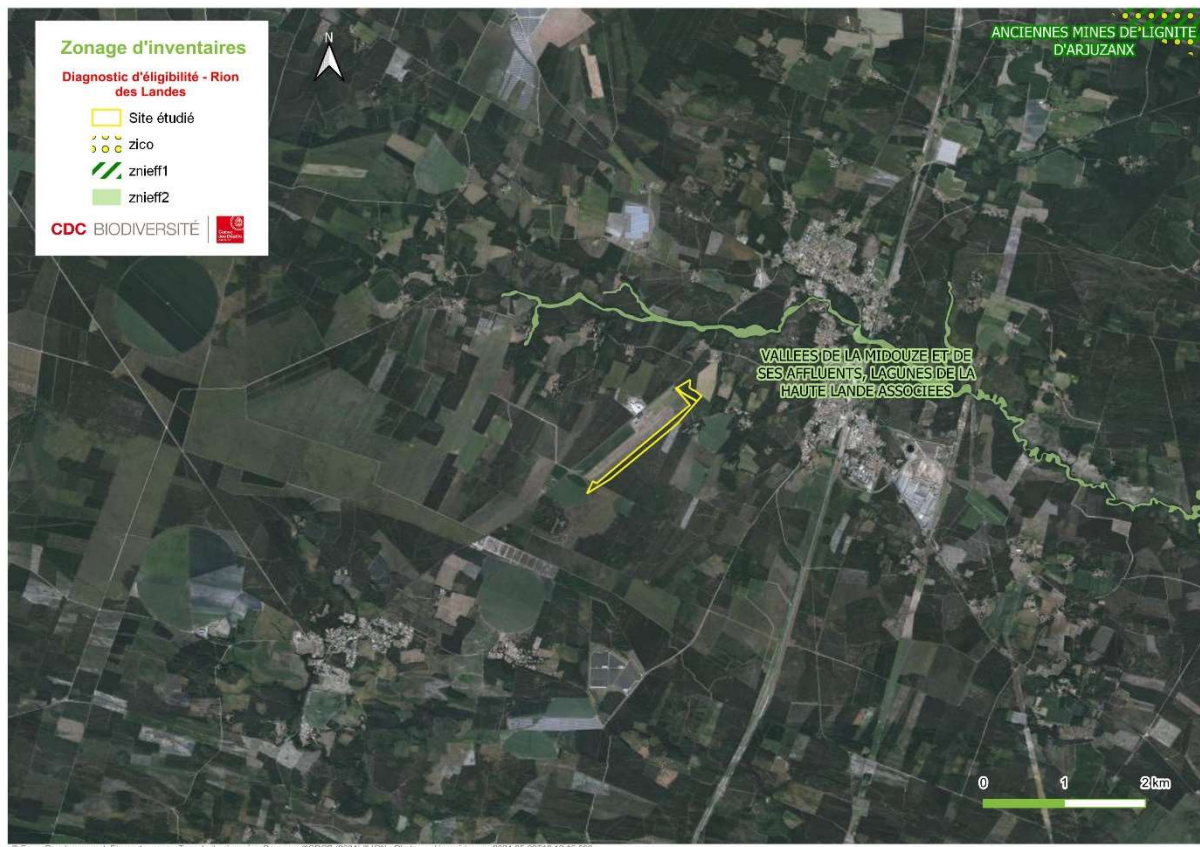


Figure 2 : Zonages d'inventaire à proximité du site étudié

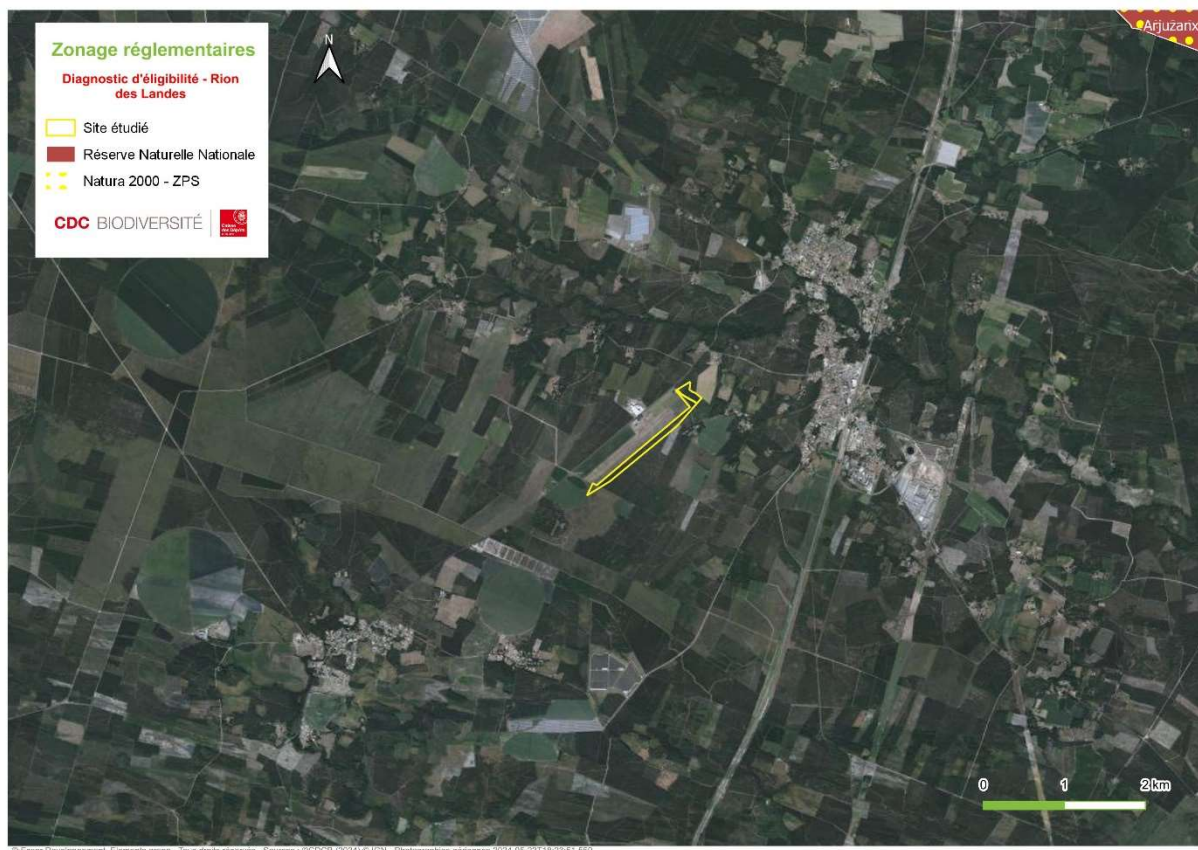


Figure 3 : Zonages réglementaires à proximité du site étudié

b. Données issues de l'Observatoire FAUNA

Seules 3 espèces sont notées dans la base de données FAUNA dans un rayon d'1 kilomètre autour du site : le Busard cendré (nidification), la Grue cendrée (migration et hivernage) et le Vanneau huppé (migration et hivernage).

c. Milieux naturels

Un relevé des habitats naturels simplifié a été réalisé.

Le site est majoritairement composé de landes mésohygrophiles avec ou sans pinèdes.

En termes d'habitats d'espèces, les landes et les jeunes pinèdes sont favorables aux cortèges d'espèces des milieux ouverts à semi-ouverts landicoles. Les pinèdes plus âgées ne sont quant à elles que très peu favorables à la faune.

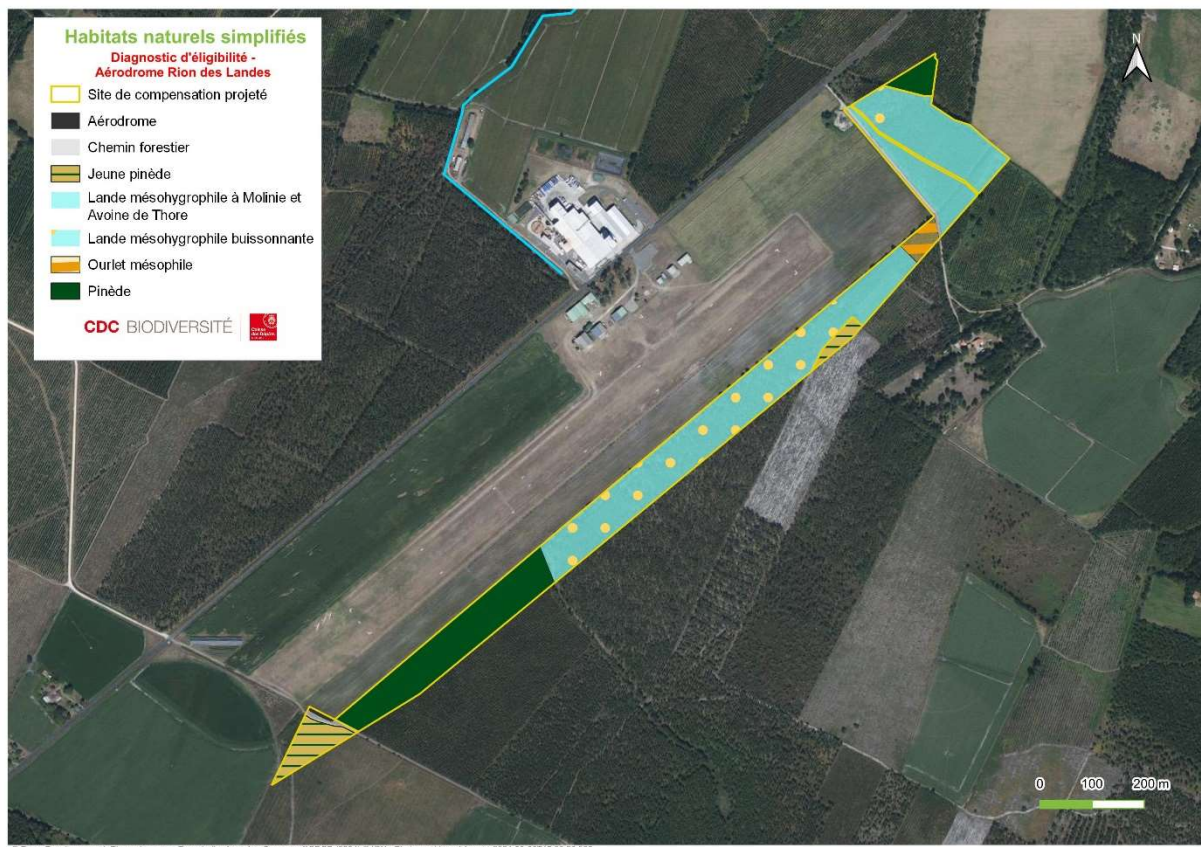


Figure 4 : Cartographie des habitats faune (ETEN).



Figure 5 : Habitats naturels présents sur le site (©CDC Biodiversité)

d. Faune observée

La visite de terrain a permis d'observer **29 espèces d'oiseaux** dont la Fauvette pitchou, espèce cible de la compensation.

Lors du premier passage, un mâle a été observé au niveau de la lande mésohygrophile au centre du site. Lors du second passage, un mâle et un second individu (probablement une femelle) ont été observés au même endroit. Le secteur, actuellement non boisé, présente des caractéristiques favorables à l'espèce qui peut potentiellement nicher sur site. En effet, la présence d'une strate buissonnante composée d'Ajoncs ou d'Ericacées en mosaïque avec une strate herbacée est plutôt propice à la Fauvette pitchou : dans un contexte où la dynamique d'évolution naturelle des milieux n'est pas contrainte par l'exploitation humaine, le site pourrait devenir rapidement optimal.

Plus au sud, au niveau d'une jeune pinède (environ 5 ans), un mâle chanteur a été observé : dans le contexte des Landes de Gascogne, bien qu'artificiel, les jeunes pinèdes sont particulièrement favorables à la Fauvette pitchou. Toutefois, ce milieu reste brièvement disponible pour l'espèce qui délaisse les pinèdes de plus de 10 ans.

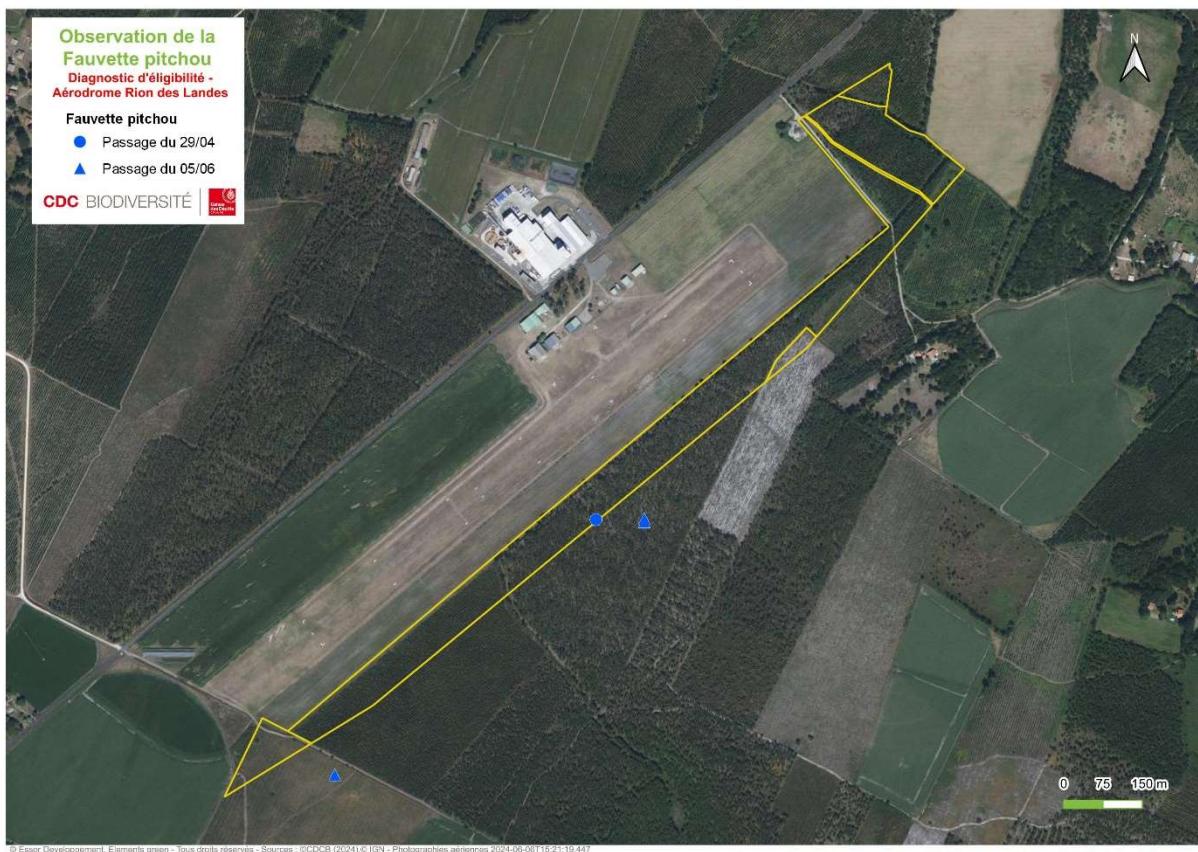


Figure 6 : Localisation des observations de Fauvette pitchou

Parmi les espèces observées, **9 sont patrimoniales** c'est-à-dire dont le statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de France métropolitaine est « Menacé » ou « Quasi-menacé » ou alors l'espèce est d'intérêt communautaire. Les deux espèces d'Alouette sont présentes avec une

forte population **d'Alouette des champs** qui profite des zones de sol nu des landes mésohygrophiles alors qu'un seul mâle chanteur **d'Alouette lulu** a été entendu à proximité immédiate du site. De nombreux couples de **Tarier pâtre** sont observés tout au long du site, qui du fait de son ouverture et de la présence de buissons, est particulièrement favorable à l'espèce. De la même façon, le **Pipit rousseline** est largement représenté en bordure Est de l'aérodrome. Plusieurs individus de **Linotte mélodieuse** ont pu être observés en vol ou posés au niveau des landes.

De façon plus localisée, le **Bruant zizi** a été observé essentiellement au nord de l'aérodrome au sein de la lande et des haies qui la bordent. Un mâle chanteur de **Cisticole des joncs** a été entendu au nord du site, au sein d'une prairie : l'espèce peut potentiellement occuper les landes mésohygrophiles où la strate herbacée est bien représentée. Quelques individus de **Tourterelle des bois** ont été observés en alimentation. Enfin, un couple de **Pie-grièche écorcheur** a été observé lors du second passage : la femelle étant potentiellement en train de nourrir des jeunes (observation avec un insecte dans le bec). Les deux individus ont été observés perchés sur l'alignement d'ajoncs en bordure d'aérodrome et nichent probablement dans ce secteur.

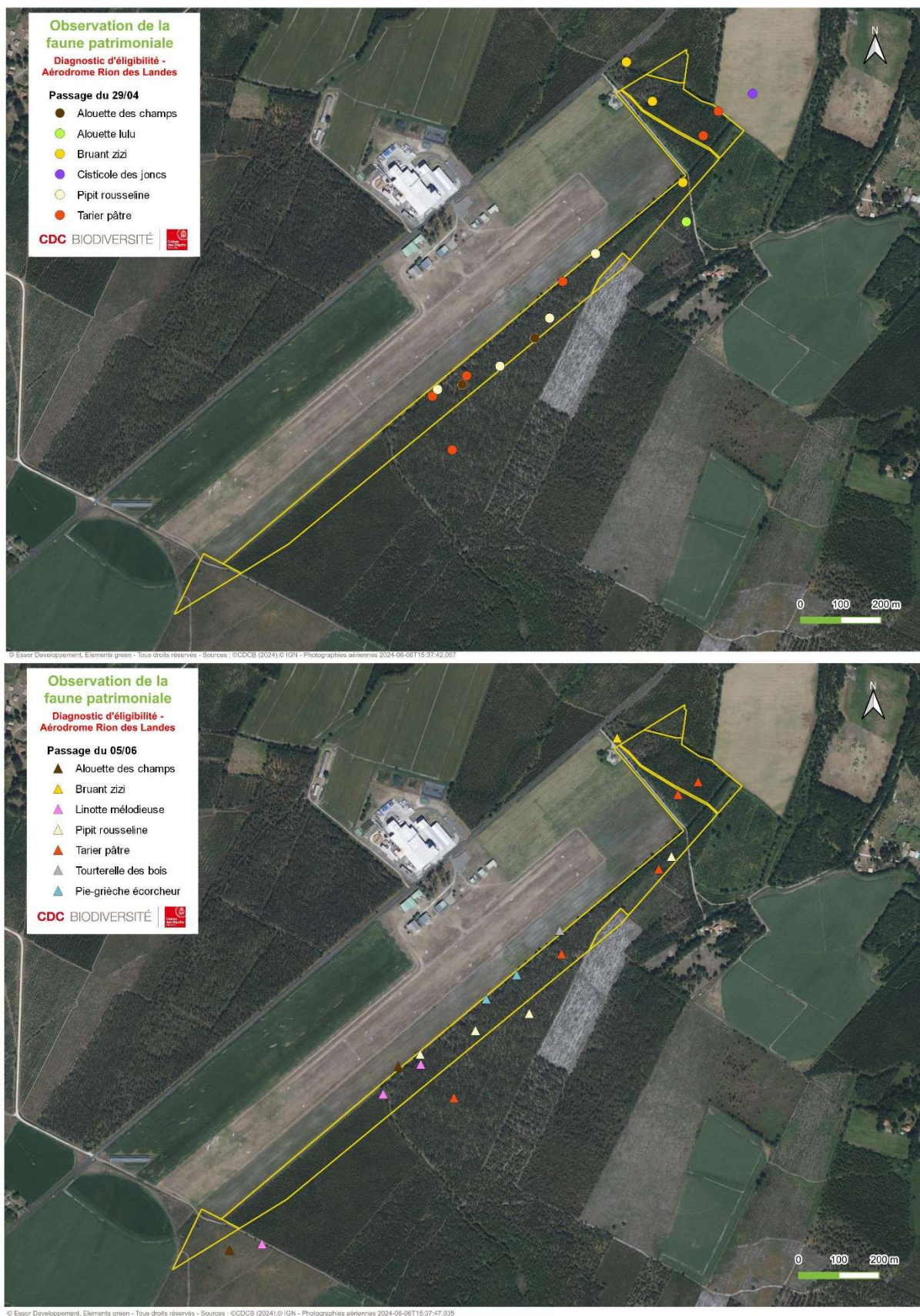


Tableau 2 : Tableau de présentation des espèces recensées et leur statut de conservation

Nom latin	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF	Déterminante ZNIEFF Aquitaine (Ancienne région)	Liste rouge Monde	Liste rouge Europe	Liste rouge Nationale
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs			OUI		LC	LC	NT
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Annexe I	OUI	OUI	OUI	LC	LC	LC
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer		OUI	OUI	OUI	LC	LC	LC
<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1766	Bruant zizi		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs		OUI	OUI		LC	LC	VU
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet			OUI		LC	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Annexe I	OUI	OUI		NT	NT	EN
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes			OUI		LC	LC	LC

<i>Nom latin</i>	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF	Déterminante ZNIEFF Aquitaine (Ancienne région)	Liste rouge Monde	Liste rouge Europe	Liste rouge Nationale
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne			OUI		LC	LC	LC
<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		OUI	OUI		LC	LC	VU
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir		OUI	OUI		LC	NT	NT
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir			OUI		LC	LC	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Annexe I	OUI	OUI	OUI	LC	LC	NT

<i>Nom latin</i>	Nom français	Directive Oiseaux	Protection nationale	Déterminante ZNIEFF	Déterminante ZNIEFF Aquitaine (Ancienne région)	Liste rouge Monde	Liste rouge Europe	Liste rouge Nationale
<i>Columba palumbus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Pigeon ramier			OUI		LC	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Pinson des arbres		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Anthus trivialis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Pipit des arbres		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Anthus campestris</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Pipit rousseline		OUI	OUI	OUI	LC	LC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i> <i>(Vieillot, 1817)</i>	Pouillot véloce		OUI	OUI		LC	LC	LC
<i>Saxicola rubicola</i> <i>(Linnaeus, 1766)</i>	Tarier pâtre		OUI	OUI		LC	LC	NT
<i>Streptopelia turtur</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	Tourterelle des bois			OUI		VU	VU	VU
<i>Streptopelia decaocto</i> <i>(Frisvaldszky, 1838)</i>	Tourterelle turque			OUI		LC	LC	LC

Signification des status de la liste rouge mondiale des espèces menacées, de la liste rouge européenne des espèces menacées et de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) qui permet de définir la patrimonialité d'une espèce :

LC (Least concern) = Préoccupation mineure ; NT (Near Threatened) = Quasi menacé ; VU (Vulnerable) = Vulnérable ; EN (Endangered) = En danger d'extinction

3) ANALYSE DE L'ELIGIBILITE DES TERRAINS

En se basant sur les observations de terrain et les cartographies des milieux naturels ci-dessus, l'analyse de l'éligibilité des parcelles est la suivante.

Parcelles ou unités paysagères considérées	Principaux habitats observés	Intérêt de la parcelle pour la Fauvette pitchou				Intérêt potentiel de la parcelle pour la Fauvette pitchou après actions de restauration		
		<u>Actuel</u>	<u>Court terme</u>	<u>Moyen terme</u>	<u>Long terme</u>	<u>Court terme</u>	<u>Moyen terme</u>	<u>Long terme</u>
Landes au nord et le long de l'aérodrome	Lande mésohygrophile à Molinie et Avoine de Thore (stade herbacé)	Moyen	Fort	Moyen	Faible	Fort	Fort	Fort
	Lande mésohygrophile à Ulex, Erica et Molinie (stade buissonnant)	Le milieu est potentiellement favorable à court terme à l'espèce qui est déjà présente sur le site. C'est une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts comprenant de la Molinie bleue avec des ajoncs, des bruyères et de la bourdaine. Cependant, l'exploitation récente des parcelles ne procure pas encore un habitat optimal pour les espèces visées. L'intégration de la parcelle au sein d'un cycle de production sylvicole ne procure qu'un habitat temporaire aux espèces patrimoniales recensées dans la mesure où le boisement deviendra défavorable autour dans 10 à 12 ans sans intervention adaptée au maintien de la capacité d'accueil pour l'espèce. De plus, les cycles d'entretien des interlignes constituent une menace pour l'espèce : en période de reproduction par la destruction				La réalisation d'un défrichement administratif permettra de s'affranchir de l'obligation de reboiser. Ceci permettra de maintenir un milieu optimal pendant toute la durée des mesures compensatoires (par le biais d'une gestion régulière).		

Parcelles ou unités paysagères considérées	Principaux habitats observés	Intérêt de la parcelle pour la Fauvette pitchou				Intérêt potentiel de la parcelle pour la Fauvette pitchou après actions de restauration		
		Actuel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Court terme	Moyen terme	Long terme
		directe de nichée et indirecte d'habitat ou en hivernage en exposant davantage l'espèce au froid auquel elle est particulièrement sensible.						
Pinède en bord d'aérodrome	Pinède sur lande mésohygrophile à Molinie et Avoine de Thore	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort	Fort	Fort
		Le milieu n'est pas favorable à la Fauvette pitchou car trop fermé. Les pins ont entre 10 et 20 ans. Les parcelles ne présentent plus les conditions d'accueil favorables à l'espèce. L'absence de strate buissonnante ou arbustive n'offre pas non plus d'opportunités de reproduction au niveau des lisières.				L'exploitation des pins et le maintien de l'ouverture du milieu via un défrichement administratif de la parcelle, permettrait de créer de nouvelles surfaces d'habitat pour la Fauvette pitchou et de le maintenir sur toute la durée de la compensation.		
Jeune pinède au sud de l'aérodrome	Jeune pinède sur lande mésohygrophile à Molinie et Avoine de Thore (herbacée)	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Fort	Fort	Fort
		Les jeunes pinèdes offrent des opportunités d'habitat à la Fauvette pitchou qui affectionnent ce type de milieu dans les Landes de Gascogne. L'observation d'un individu souligne l'intérêt de cet habitat considéré comme favorable. Cependant, l'intégration de la parcelle au sein d'un cycle de production				La dynamique d'évolution de l'habitat vers un statut boisé conduira la Fauvette pitchou à abandonner le site d'ici moins de 5 ans. Le défrichement administratif de la parcelle, permettrait de créer un nouvel habitat optimal pour la Fauvette		

Parcelles ou unités paysagères considérées	Principaux habitats observés	Intérêt de la parcelle pour la Fauvette pitchou	Intérêt potentiel de la parcelle pour la Fauvette pitchou après actions de restauration
		sylvicole ne procure qu'un habitat temporaire aux espèces patrimoniales recensées.	pitchou et de le maintenir sur toute la durée de la compensation.

Synthèse : La totalité du site est donc éligible à la compensation de la Fauvette pitchou sous réserve de défrichement puis d'entretien de la lande.

Légende :

Nul : habitat naturel non favorable à l'espèce cible,

Faible : habitat naturel favorable en mauvais état de conservation probablement non utilisé pour la reproduction ou pouvant être utilisé uniquement pour le transit et la chasse,

Moyen : habitat en mauvais état de conservation ou sous l'influence de l'activité humaine pouvant être ponctuellement utilisé par l'espèce pour réaliser son cycle biologique complet,

Fort : habitat en bon état de conservation favorable au cycle biologique complet de l'espèce cible.

4) SYNTHÈSE SUR L'ÉLIGIBILITÉ

Barème de notation :

Critère non satisfait (0), critère faiblement satisfait (1), critère quasiment satisfait (2), critère satisfait (3)

Synthèse sur l'éligibilité du site de compensation à Rion des Landes (40)		
Critère	Note	Commentaire
Proximité fonctionnelle	1	Le site de Rion-des-Landes est situé à plus de 20 km du site d'impact ce qui est plutôt important pour une espèce sédentaire comme la Fauvette pitchou. De plus, l'autoroute A63 constitue un obstacle de déplacement non négligeable. On peut toutefois souligner que le site est situé dans un secteur favorable à l'espèce et dans la même entité régionale que constitue le massif des Landes de Gascogne.
Équivalence écologique	3	L'espèce cible a été observée dans les environs de l'aire d'étude et sur le site de compensation. Les milieux sont identiques aux milieux impactés.
Efficacité	3	Une partie des habitats identifiés, du fait de non-reboisement à ce jour, présentent un état de conservation favorable à l'accueil de la Fauvette pitchou. Les mesures compensatoires proposées permettront de maintenir les habitats de reproduction et de repos favorables à l'espèce cible. L'efficacité des mesures compensatoires résidera dans l'affranchissement des parcelles de leur obligation de reboisement via leur inclusion dans une procédure de défrichement administratif.
Additionnalité	3	Les parcelles dépendent toutes du Code forestier et suivent une gestion sylvicole de production : bien que certaines parcelles puissent être favorables pour une courte durée, la dynamique d'évolution du milieu est totalement contrôlée et n'apparaît pas favorable à la Fauvette pitchou.
Faisabilité	3	Les négociations sont entamées avec le propriétaire qui est favorable pour réaliser un échange foncier avec CDC Biodiversité qui possède d'autres terrains sur la commune.
Pérennité	3	CDC Biodiversité sera le propriétaire des terrains. Une contractualisation avec le maître d'ouvrage du projet pour la gestion des mesures compensatoires et la mise à disposition du foncier pour le projet assurera la pérennité de la compensation sur le site.
Temporalité	3	La plus-value des mesures compensatoires résidant en grande partie dans le défrichement « administratif » des terrains, la temporalité de leur mise en œuvre sera immédiatement efficace pour la Fauvette pitchou dans la

Synthèse sur l'éligibilité du site de compensation à Rion des Landes (40)		
Critère	Note	Commentaire
		mesure où la destruction des habitats par le reboisement prévu sera empêchée par l'engagement des parcelles dans le processus de compensation. Le défrichement de la pinède pourra être réalisé dans la foulée de l'acceptation du dossier.
Plus-value écologique	3	Les mesures compensatoires viennent accroître la surface de lande favorable à la Fauvette pitchou. De plus, si aucune action de compensation n'est mise en œuvre, les landes seront reboisées pour satisfaire aux exigences réglementaires du Code forestier. Les habitats d'espèces seront alors détruits.

Conclusion

Site	Note finale	Dette à solder	Surface de dette potentiellement éligible
Rion-des-Landes	22/ 24	7 ha en faveur de la Fauvette pitchou	15 ha

En conclusion, malgré l'éloignement du site par rapport à l'impact, les atouts que présentent les parcelles identifiées sur les autres critères permettent de penser que le site serait un bon candidat pour compléter le programme de compensation du projet.

141 Avenue de Clichy
75017 PARIS
T. +33 (0)1 80 40 15 00

contact@cdc-biodiversite.fr
www.cdc-biodiversite.fr

SAS au capital de 17 475 000 euros
RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00036 - APE 6420Z
N° TVA Intracom. FR51501639587

Agence Nouvelle-Aquitaine
Imagin'In Office - 7, Place des Citernes - 33800 BORDEAUX
T. +33 (0)5 32 09 08 71
Mail : agence.sud-ouest@cdc-biodiversite.fr

Contact chez CDC Biodiversité concernant ce dossier :

Marie VOCCIA, Cheffe de projets
Technopôle Hélioparc - Immeuble Lavoisier - 2 avenue du président Pierre Angot – 64 000 Pau
Mobile : +33 (0)6 27 86 08 65
Mail : marie.voccia@cdc-biodiversite.fr

